

Procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2026

Étaient présents :

M. Michel HENZELIN, Mme Marie-France BILLEREY, M. Patrice GAUCHET, Mme Corinne MOURCELY, M. Michel FOLLOT, Mme Justine BAZIN, M. Laurent FRUHAUF, M. Francis GRAS, Mme Aurore LUCE, M. Stephen PASTEUR, Mme Déolinda RAVAL, M. Gregory ROSSETTO, Mme Stéphanie SANDOZ

Étaient excusés :

Mme Émilie GIRGENTI (a donné pouvoir à Mme Stéphanie SANDOZ)
M. Dorian CHEVALLIER (a donné pouvoir à M. Stephen PASTEUR)

Protocole de vote et feuille d'émargement

Procédure : Respect strict du protocole électoral avec bulletin secret, urne et dépouillement par des assesseurs désignés.

Feuille d'émargement : Le maire prévoit de passer la feuille d'émargement et de faire l'appel ; discussion sur possibilité administrative d'éviter la feuille si deux signatures suffisent, mais décision de maintenir la pratique actuelle en attendant clarification préfectorale.

Raisons : Conserver la procédure connue pour éviter les erreurs pendant la préparation finale demandée par la préfecture.

Conclusion : Maintien du protocole habituel et distribution des documents de vote aux conseillers.

Nomination de la secrétaire de séance

Mme Corinne MOURCELY est nommée secrétaire de séance.

Conclusion : adopté à l'unanimité.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Avril 2026

Le procès-verbal du précédent conseil a été reçu tardivement ; malgré le délai non respecté, le conseil a procédé à la validation et a adopté le document à l'unanimité après discussion.

Raisons : Transparence et nécessité d'avancer malgré un envoi tardif du document.

Conclusion : Procès-verbal validé à l'unanimité.

2. Élection Sénatoriales 2026

Nomination de deux Assesseurs pour le vote

Nomination de deux assesseurs : Monsieur Francis GRAS et Monsieur Grégory ROSSETTO.

- Élection des titulaires (délégués)

Cadre légal : Rappel des articles du Code général des collectivités territoriales et du Code électoral précisant les modalités (scrutin majoritaire à deux tours, majorité absolue au premier tour, règles en cas d'égalité et d'inéligibilité de certains élus à être délégués).

Proposition de titulaires : Trois titulaires proposés par la majorité : Monsieur Michel HENZELIN, Madame Marie France BILLEREY et Monsieur Patrice GAUCHET.
Participation : Appel nominal des conseillers et vérification des votes ; aucun retrait ou abstention signalé lors du vote initial.

Résultat : Majorité absolue obtenue pour les trois titulaires, avec 12 voix pour et 3 bulletins blancs, évitant un second tour.

Conclusion : Les trois titulaires sont proclamés élus et acceptent le mandat.

- **Élection des suppléants**

Nécessité : Désignation de 3 suppléants pour remplacer les titulaires si besoin lors du scrutin sénatorial en septembre.

Proposition de suppléants : par défaut des trois suivants de liste : Madame Corinne MOURCELY, Monsieur Michel FOLLOT et Madame Justine BAZIN, sous réserve de leur accord.
Participation : Appel nominal des conseillers et vérification des votes ; aucun retrait ou abstention signalé lors du vote initial. (Importance que les suppléants puissent se rendre à la préfecture le jour du vote ; rappel que leur rôle est de suppléer les titulaires en cas d'empêchement.)

Résultat : Majorité absolue obtenue pour les trois titulaires, avec 12 voix pour et 3 bulletins blancs.

Conclusion : Les trois suppléants sont proclamés élus et acceptent le mandat.

Monsieur le Maire part déposer en préfecture les résultats des votes et donne pouvoir à Madame Marie France BILLEREY pour la suite du conseil municipal.

3. Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

- **3 titulaires :**

Liste A : La liste de l'opposition propose Monsieur Stephen PASTEUR et Madame Aurore LUCE.
Liste B : Madame Marie France BILLEREY, Monsieur Laurent FRUHAUF, Monsieur Michel FOLLOT.

Résultat : 3 voix pour la liste A et 12 voix pour la liste B

Sont élus Monsieur Laurent FRUHAUF, Monsieur Michel FOLLOT, et Monsieur Stephen PASTEUR.

- **3 Suppléants :**

Liste A : La liste de l'opposition propose Monsieur Dorian CHEVALLIER.
Liste B : Madame Déolinda RAVAL, Madame Justine BAZIN, Monsieur Patrice GAUCHET.

Résultat : 3 voix pour la liste A et 12 voix pour la liste B

Sont élus Madame Déolinda RAVAL, Madame Justine BAZIN, Monsieur Dorian CHEVALLIER.

4. Constitution de la liste de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Une liste de 24 Noms d'habitants sur la commune a été proposée.
Validée à l'unanimité.

5. Délibération sur la Taxe publicité extérieur du GRAND BELFORT

Mise en place au 1er Juillet 2027.

DORANS non concerné car ne possède pas de panneau publicitaire de cette taille.

Validé à l'unanimité.

6. Informations et questions diverses

Règles d'utilisation du véhicule communal et du tracteur-tondeuse.

Document demandé par Groupama listant les personnes autorisées à conduire la camionnette et le tracteur-tondeuse.

Raisonnement : Pour assurer la conformité d'assurance, les noms doivent être apposés sur un document conservé en 2 exemplaires, un présent dans le véhicule et un archivé à la mairie

Conclusion : seules les personnes dont les noms, prénoms, dates et signatures figures sur ce document, seront autorisées à conduire le véhicule de la Mairie (Michel HENZELIN, Marie-France BILLEREY, Michel FOLLOT, Patrice GAUCHET, Guy LAURENT).

Pour le tracteur tondeuse, 4 conducteurs sont inscrits (Michel FOLLOT, Michel HENZELIN, Laurent FRUHAUF et Francis GRAS).

Fin de séance à 20 h 42

Prochain conseil municipal prévu le 8 Juillet 2026 à 19 heures

Fait à Dorans,
Le 12 Juin 2026
Le Maire,

La secrétaire de séance,